

Commune d'Heutrégiville

LE PETIT HULDERIQUOIS DE DECEMBRE 2021



L'ÉQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE
DE PASSER D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE.
JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2022 À VOUS TOUS.
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.



Chères Huldériquoises, Chers Huldériquois,

Notre village, construit sur la Suipe dans une jolie vallée verdoyante et arborée possède de réels atouts environnementaux qui pourraient devenir sa spécificité : les méandres de la rivière, les zones boisées, les zones humides, les champs à perte de vue. Nous, vos élus, sommes conscients de la nécessité de protéger ce patrimoine naturel qui nous entoure. Notre plan local d'urbanisme nous permet d'accueillir de nouvelles familles qui ont choisi notre village pour y faire construire leur maison ceci de façon régulière mais maîtrisée, pas de développement urbain démesuré.

Dans cet esprit, le conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'étudier la faisabilité d'une voie verte en prolongation de celle déjà réalisé sur Warmeriville sur l'ancienne voie ferrée désaffectée. Environ 1710m linéaires. Un fond de soutien de la CUGR vient d'être demandé. Nous sommes en attente de la réponse. Nous allons continuer nos demandes de subventions à l'état (DETR), la région et l'Europe si la voie peut être reconnue comme intégrée à un itinéraire.

Le projet sera réalisé sous condition que les aides financières soient suffisantes.

Nous étudions aussi la possibilité d'établir des cheminements en liaison avec la future voie verte et le sentier nature.

Avec une volonté réelle de préserver votre qualité de vie à Heutrégiville, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très belle année 2022.

ÉVÉNEMENTS DE NOTRE COMMUNE

SUR L'ANNÉE 2021

Station de compostage

Nous avons été reçus, Didier MOROS (1^{er} adjoint) et moi-même, par Monsieur COQUET (de la DREAL) et Monsieur D'HALLUIN (de la société SUEZ) pour visiter le site de compostage entre le Hameau de Vaudetré et Warmeriville. On y traite tous les déchets verts des 21 déchèteries du Grand Reims soit 9 000 tonnes par an et 3 000 tonnes de zones proches. On y traite aussi les boues des stations d'épuration. En tout 20 000 tonnes y sont traitées, il en ressort 8 000 tonnes de compost. Entre l'arrivée et la sortie du produit, 6 mois sont nécessaires pour transformer ce déchet en engrais agricole. Des analyses de contrôle sont effectuées en permanence. Le compost est un produit normé. Des fiches techniques accompagnent les deux types, celui issu des déchets verts et celui des boues. Leur teneur en éléments fertilisants et matières organiques sont différentes. C'est un produit utilisé par le monde agricole bien présent autour du site. Il n'y a pas en principe de vente au détail. Nous avons découvert un site peu connu du grand public, d'une intense activité qui trouve toute son utilité de nos jours où le recyclage est devenu une nécessité.

Mme BAILLY Maryline

Mise en place de piquets



Des piquets en bois ont été installés au bout de la rue de la Croûte pour éviter le stationnement de véhicules et ainsi ne pas dégrader les espaces verts.

VŒUX en Janvier

La traditionnelle cérémonie des vœux n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire traversée. Nous souhaitons qu'elle puisse se réaliser en janvier 2022 en rapport avec les conditions sanitaires du moment.

Mise en place du réseau fibre

Depuis février, la commune est dotée de la fibre, la mise en place se fait petit à petit chez les particuliers qui en font la demande auprès de leur opérateur.

Migration des Grues cendrées



Le 21 février, quelques dizaines de grues cendrées très bruyantes nous ont fait l'honneur de choisir Heutrégiville pour une brève halte. En effet, tous les ans à cette époque elles rejoignent le cercle polaire jusqu'à l'automne.

Création d'un sentier nature

Venez apprécier la biodiversité du sentier : vergers, bord de ruisseau, bois, chemin rural, haie sauvage. Vous vous rendrez compte de la diversité des plantes et de leurs associations avec les oiseaux, les insectes et les autres animaux.

Ce sentier se situe dans la Grande rue, en montant dans le village, à gauche après le 2e pont.



Cérémonie du 8 mai



Cette année une cérémonie en petit comité pour rendre hommage aux disparus de la seconde guerre mondiale a été célébrée. Madame le Maire a prononcé un discours près du monument aux morts au cimetière du village.

Silence ça tourne !



Un court métrage d'une société parisienne a été tourné dans le village durant une semaine. Caméras, micros et équipe de tournage se sont emparés des rues ! Les habitants ont été sollicités pour de la figuration, cela a été une première (bonne) expérience pour la plupart ! Ce court métrage est disponible sur Canal +.



Travaux de mairie



Les travaux de réfection de peinture et d'isolation du couloir de la mairie, du bureau du maire et de la salle de conseil ont permis de rafraîchir l'intérieur du bâtiment. Une partie avait déjà été réalisée lors du précédent mandat. La société Soriat de Boulton Sur Suippe a fait ces travaux pour un montant de 6800€. L'état a ainsi subventionné 40%.



Elections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin derniers se sont tenues les élections départementales et régionales. Sur les 336 inscrits il y a eu 113 votants au 1^{er} tour et 114 votants au 2^e tour. L'organisation du bureau de vote a été particulière avec 2 élections simultanées en période de pandémie. Le sérieux de chacun a permis que tout se déroule sans incident. Merci.

Prochaines dates d'élections :

- Présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- Législatives les 12 et 19 juin 2022

Jury du Fleurissement



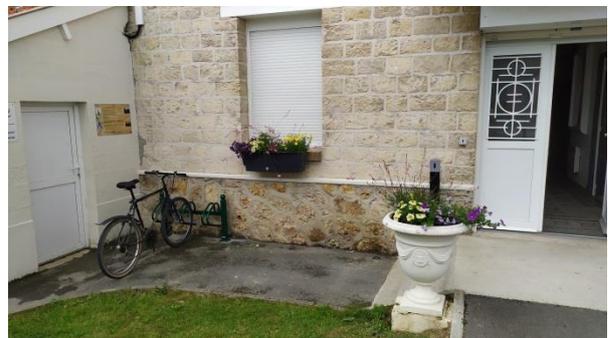
Le mardi 6 juillet le jury du fleurissement s'est présenté à la commune dans le cadre d'une évaluation de renouvellement d'attribution de la première fleur. Une visite de notre village a été proposée aux membres du comité à la suite d'une présentation écrite de nos réalisations et projets. Le jury régional a décidé de maintenir la commune dans son classement « villes et villages fleuris – 1 fleur ».

Installation de bancs

Pour vos balades, des bancs ont été installés dans le village ainsi qu'une table de pique-nique rue de la Suippe à l'entrée côté Vaudetré.



Ainsi que des porte-vélos



Fête du village



Cette année la fête était programmée le samedi 17 et le dimanche 18 juillet. Cependant 2 jours avant, le forain est tombé en panne et n'a pas pu assurer la présence des manèges. Nous avons tous été très déçus.

Fête Nationale du 14 Juillet



Malheureusement, cette année encore à cause de la crise sanitaire, les festivités n'ont pu avoir lieu. Nous espérons pouvoir proposer une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice le 13 juillet 2022 vers 21h.

Nettoyage du cimetière

Le mardi 26 novembre, des élus et des bénévoles de la commune se sont rendus au cimetière afin de le débarrasser des mauvaises herbes et des feuilles accumulées. Cette opération pourrait avoir lieu tous les ans, tous les volontaires seront les bienvenus.

Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre a pu se faire cette année avec la participation des habitants du village. Un discours a été prononcé devant le monument aux morts par Maryline Bailly en compagnie de Madame la députée Valérie Beauvais.

Colis des aînés



Le CCAS a décidé d'offrir un colis de produits locaux aux personnes âgées de plus de 70 ans. En cette période encore très incertaine la distribution des colis a été faite par des personnes vaccinées et masquées sur le pas de la porte.



Noël des Enfants 2020



Comme chaque année, le père Noël est venu dans notre village pour distribuer des cadeaux aux enfants sages de la commune. **Le renouveau** et la commune ont distribué une quarantaine de cadeaux.

Cette année sans gouter et à l'extérieur à cause de la crise sanitaire. Mais les enfants ont été heureux !

Cette année encore les conditions restent identiques mais le fauteuil attend le père Noël !



INFORMATIONS



Heutrégiville a sa page facebook : *Heutrégiville notre village*
Pour suivre l'évolution du village, n'hésitez pas à vous connecter.

Site internet de la mairie : <http://www.mairieheutregiville.fr/>

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et Jeudi : De 11h à 13h et de 17h30 à 19h

Listes électorales

Pour les nouveaux habitants de notre commune qui souhaitent s'inscrire, pensez à venir en mairie aux heures d'ouverture (lundi et jeudi de 11H00 à 13H00 et de 17H30 à 19H00).

Avec les documents suivants:

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

L'inscription est également possible sur monservicepublic.fr

Défibrillateur



Le conseil municipal a fait l'acquisition depuis plusieurs années d'un défibrillateur qui est positionné à droite des panneaux d'affichage devant la Mairie.

Technologie compacte, facile à utiliser, pour sauver les vies

L'arrêt cardiaque subit (ACS) est la principale cause de décès à travers le monde. Le temps de réponse est critique pour la survie. Le dispositif HeartSine samaritan PAD 350P a été conçu spécialement pour un usage dans les zones publiques en fournissant un défibrillateur sophistiqué pour adultes ou enfants, compris dans un système léger et facile à utiliser.

Convivialité. Le dispositif samaritan PAD 350P dispose d'invites visuelles et vocales qui guident l'utilisateur à travers le procédé.

Opération à deux boutons. Deux boutons uniquement, ON/OFF (Démarrage/Arrêt) et SHOCK (CHOC) sont requis, pour une utilisation simplifiée.

Toujours prêt. Un voyant indiquant que le système est prêt clignote pour indiquer que l'ensemble du système est opérationnel et prêt à l'emploi. Le dispositif effectue un autotest chaque semaine.

Numéros de maisons

Il est important de noter clairement sur vos maisons, vos noms, numéros de maison et lettres associées (ex :1A, 1B, 1C...) afin que le courrier arrive bien à chaque

destinataire. Plusieurs soucis ont été rencontrés par des administrés qui ont reçu du courrier qui ne leur était pas destiné.

Il s'agit également d'une demande de la région Grand Est pour que les pompiers et les agents fibre puissent rapidement localiser les habitations.

Panneau lumineux d'informations



L'application « CentoLive » est disponible à partir de votre smartphone gratuitement <http://www.centaure-systems.fr>

Vous recevrez une notification concernant les informations importantes et vous aurez toujours la possibilité de lire en temps réel les pages diffusées.

Pour ceux qui ont déjà chargé l'application cette fonction est automatique.

ENEDIS : L'électricité en réseau

Vous souhaitez avoir rapidement des informations sur une éventuelle coupure de courant ?

➔ Application sur votre téléphone « Enedis à mes cotés »

CLIC du nord Rémois

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du nord Rémois, est dédié à l'information et à l'orientation des personnes âgées et de leur famille.

CLIC du Nord Rémois 3, place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tél. 03 26 05 74 19

clicdunordremois@orange.fr

Découvrez les offres France Services à La Poste de Bazancourt

Demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle pour effectuer vos démarches administratives en ligne. Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et aux équipements numériques :

- Tablette ou ordinateur
- Imprimante, scan

La Poste

Bazancourt

83 Rue Jean Jaurès

51110Bazancourt

Tel : 03 26 91 41 72

bazancourt@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi

9h - 12h / 14h - 17

Le Samedi :

9h - 12h

DECLARATION DE TRAVAUX

Une déclaration préalable est requise lorsque vous envisagez des travaux créant des petites surfaces (garage, dépendance, abri de jardin). Il s'agit de la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. N'hésitez pas à vous présenter en mairie pour récupérer ce dossier ou le télécharger sur internet.

LA FANFARE DE SAINT MASMES recherche des personnes à partir de 8 ans pour étoffer ses rangs. Veuillez prendre contact avec la présidente au 06 41 99 35 86

LE R.A.M ou le Relais d'Assistants Maternelles

Les personnes désireuses de se renseigner sur le métier d'assistant maternel peuvent aller à la réunion d'information sur le métier en appelant la PMI (Protection maternelle et Infantile) au 03.26.97.00.94 – 90 avenue des Nelmonts 51420 WITRY LES REIMS.

Pour les parents, le R.A.M donne des informations sur les différents modes de garde de votre enfant. Il vous accompagne dans la recherche d'une assistante maternelle, vous aide dans la fonction d'employeur d'une assistante maternelle (contrat de travail, droits et devoirs, médiation). Il vous propose de la documentation.

Pour les enfants, le R.A.M propose des ateliers : motricité, activités sensorielles et manuelles, éveil musical. Il est un lieu d'accueil et de jeux, ce qui favorise leur socialisation.

Pour les assistantes maternelles et gardes à domicile, le R.A.M vous écoute et vous accompagne dans l'exercice de ses fonctions. Il vous permet de rencontrer d'autres professionnels, vous informe sur la profession (contrat de travail, droits et devoirs, modalités de l'agrément). Il vous propose des réunions à thème (autour de la petite enfance et de vos pratiques professionnelles). Et vous donne accès à de la documentation.

N'hésitez pas à les contacter pour devenir assistant(e)s maternel(le)s dans le village !

NOUVEAUX HABITANTS d'Heutrégiville n'hésitez pas à venir vous faire connaître à la mairie.

DECHETTERIE DE WARMERIVILLE

Heures d'ouvertures :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h à 12h
- Mercredi de 14h à 18h
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h
- Samedi de 14h à 18h

Quelques consignes :

Un agent est toujours présent, il vous indique dans quelle benne déposer vos déchets. Pour les déchets verts, il est préférable de les déposer si possible du lundi au jeudi. Le vendredi et le samedi, les bennes n'étant pas vidées (cause week-end) il vous sera demandé de ne pas y déposer plus d'un mètre cube et de couper les branches en petits morceaux afin de faire de la place aux suivants.

Si vous avez de grosses quantités de déchets verts à éliminer vous pouvez les déposer au centre de compostage entre Vaudétré et Warmeriville (tarif : 36€ TTC/Tonne). Vous pouvez aussi vous fournir en compost : 16€ TTC la remorque jusqu'à 500kg (forfait)

A partir du 1^{er} Janvier 2022, la collecte des déchets sera :



- Le lundi en tri (bac jaune)
Sortir le bac le dimanche soir après 18h
- Le mercredi en ordures ménagères (bac bordeaux)
Sortir le bac le mardi soir après 18h

Les récipients doivent être remisés le plus rapidement possible après le passage du camion de collecte et au plus tard en fin d'après-midi. Les bacs qui se trouveraient de façon notoire sur la voie publique en dehors des plages horaires prévues pourront être repris par les agents du Sycodec ou l'agent communal (arrêté préfectoral du 13/12/2021 dans le cadre du plan vigipirate).

LE SAVIEZ-VOUS ?

CHEMIN D'EXPLOITATION AGRICOLE # CHEMIN RURAUX

Les chemins ruraux appartiennent à la commune. Ils font partie de son domaine privé. Le chemin rural est utilisé par le public et entretenu par la commune. Les chemins d'exploitation agricoles appartiennent aux propriétaires riverains des champs ou des bois. Ils servent exclusivement à la communication entre les parcelles ou à leur exploitation. L'usage de ces chemins peut être interdit au public. Le passage du public sur les chemins d'exploitation est une tolérance. Ils sont entretenus par les membres de l'association foncière.

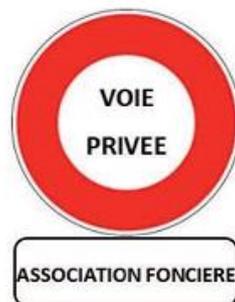
A Heutrégiville, l'AF tolère votre passage, ce n'est pas le cas dans tous les villages alors soyez respectueux des lieux.

L'association foncière d'Heutrégiville regroupe une centaine de membres pour un terroir de 1120 hectares. Chaque membre s'acquitte d'une cotisation annuelle pour l'entretien des chemins, l'élagage des arbres, etc.

A part quelques rares exceptions comme le chemin autour du terrain de football ou la traverse allant à Saint Masmès en prolongement de la rue des Mais, tous les chemins appartiennent à l'association foncière d'Heutrégiville.



Il peut y avoir plusieurs propriétaires de chemin sur un même parcours. En effet, le chemin avec le panneau « En passant par le déversoir » est rural en commençant par l'impasse du moulin puis une ancienne servitude de passage appartenant aux propriétaires des bois le prolonge du petit pont jusqu'à la Suipe et débouche ensuite sur un chemin d'exploitation appartenant à l'association foncière. Il est important de préserver le respect et la bonne entente entre les propriétaires des chemins et le public afin de ne pas être obligé de poser ce genre de panneau.



Il faut rappeler le caractère privé de ces chemins afin que le monde rural ne subisse pas d'incivilités.

[Cyril Puissant, secrétaire de l'association foncière d'Heutrégiville](#)

PORTRAIT

Richard ROGÉ - Colombophile



Une passion qui date de plus de 50 ans pour cet Huldériquois qui raconte avoir déjà côtoyé en premier lieu des tourterelles à l'âge de 15 ans.

Son amour des pigeons a commencé lorsque, tous les jours, il se rend à la ferme de M. Bouchez pour y acheter du lait, Richard Rogé découvre alors leur élevage de tourterelles et s'attache à elles. Il lui demande une tourterelle, il en aura 2 !

Un jour, il découvre par hasard un pigeon bagué qu'il signale à la gendarmerie (les pigeons voyageurs sont alors sous le régime militaire) les gendarmes lui conseillent de contacter un colombophile d'Isles sur Suippe, il va chez lui, c'est à ce moment que sa passion débute.

Ensuite, Richard Rogé se marie et vit un temps sur Reims, donc il laisse de côté son envie de pigeons durant une quinzaine d'années. Par la suite, lui et son épouse visitent une maison dans le village et là c'est le coup de foudre pour une bâtisse avec une grande grange où il pourra y installer des pigeonniers !

Dès lors sa vie tourne beaucoup autour de ses pigeons voyageurs et des concours auxquels il participe à l'international.

Les pigeons sont emmenés par camion sur le lieu du départ et sont lâchés. Leurs bagues posées à 6/7 jours de vie contiennent un matricule pour répertorier le pigeon, pour le concours une bague supplémentaire est posée. Le pigeon parcourt alors les kilomètres pour rentrer à son domicile, une fois arrivé dans le colombier une antenne spéciale détecte la bague avec un boîtier appelé constateur, les informations de la durée de son trajet à la seconde près sont émises et ensuite doivent être transmises au jury du concours qui établira le classement final.

Les concours se tiennent d'avril à août avec une moyenne de 1 à 2 concours par semaine. Un planning est alors établi à l'avance. Les concours se passent partout en France et à l'étranger notamment en Espagne.

Les pigeons voyageurs de Richard ont mis 14h de Barcelone à Heutrégiville !

D'ailleurs il a beaucoup de coupes à son actif !

Certaines fois il se peut que les pigeons ne reviennent pas car ils peuvent être blessés par des rapaces ou autres bêtes.

Il faut savoir que le pigeon aime énormément son pigeonnier, cela est dans ses gènes et il fait tout pour y revenir. Pour éduquer un pigeon dans ce sens il faut dès son plus jeune âge le lâcher à de petites distances de 15/20 km et au bout d'1 an il peut déjà parcourir autour de 500km !

Richard Rogé doit entraîner ses meilleurs pigeons 2h par jour et les faire voler. Ce travail de tous les jours s'ajoute à celui des 8h quotidiennes pour s'occuper d'eux.

Entre les repas, le nettoyage des pigeonniers et les sorties Richard Rogé ne voit pas le temps passer mais sa passion est plus forte que tout.

Pour en savoir plus Richard Rogé à son blog

[HTTPS://PIGEONNL.SKYROCK.COM/](https://pigeonnl.skyrock.com/)



COLOMBIER ROGE RICHARD



1°, 2° National Femelles
Perpignan 2017
2° Champion NAT Général Plus de
prix 2017-2018
2° As Femelles NAT 3 prix
2016-17-18
2° As femelles INT 3 prix 2018
3° Champion NAT femelles 2018
5° Champion NAT femelles 2017
6° As femelles INT 3 prix 2016
11° As pigeon INT PIPA 2018



1, rue des Maïs - 51110 HEUTREGIVILLE
Tel : 03.26.48.92.91 Por : 07.62.57.05.12
Mail : richard.roge@wanadoo.fr Blog : <http://pigeonnl.skyrock.com>



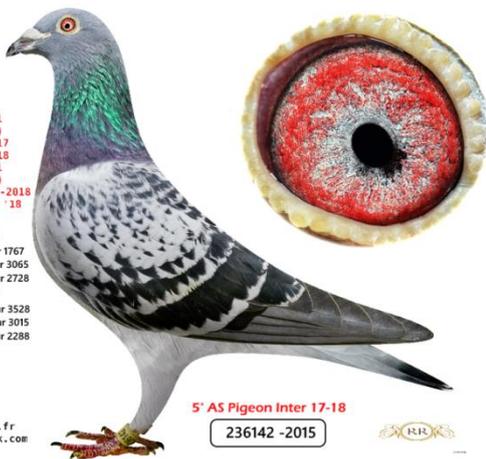
" La Perle "

Fille du couple de base
Reproductrice

2° As femelle International
PIPA Ranking 2018 (3 prix)
2° As National Femelle 3p'17
2° As National Femelle 3p'18
5° As femelle International
PIPA Ranking 2017 (3 prix)
5° As pigeon International 2017-2018
11° As pig International PIPA '18
58° AS pig International PIPA 17

Classement International 2018
60° St Vincent 9544 / 11° femelle sur 1767
176° Perpignan 12349 / 50° femelle sur 3065
692° Pau 11714 / 120° femelle sur 2728
Classement International 2017
587° Perpignan 14851 / 153° femelle sur 3528
856° Pau 11285 / 166° femelle sur 3015
1109° St Vincent 11515 / 63° femelle sur 2288

COLOMBIER ROGE RICHARD
1, rue des Maïs
F - 51110 HEUTREGIVILLE
Tel : 03.26.48.92.91
Por : 07.62.57.05.12
Mail : richard.roge@wanadoo.fr
Blog : <http://pigeonnl.skyrock.com>



5° AS Pigeon Inter 17-18

236142 -2015



Pigeon voyageur femelle

Vous avez un talent, une passion originale ? Vous souhaitez nous les faire partager ? N'hésitez pas à nous contacter pour un prochain article.

L'incroyable histoire des pigeons voyageurs !

Fidèles compagnons et fervents défenseurs de la Nation, les pigeons voyageurs ont su s'illustrer à travers les siècles au rang de véritables héros. Même si leur utilité militaire n'est plus aujourd'hui avérée, les pigeons voyageurs ont marqué l'histoire et suscitent encore l'intérêt de nombreux passionnés. Situé dans la partie historique de la Forteresse du Mont-Valérien, le musée de la colombophilie retrace le parcours et l'histoire de ces incroyables messagers depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Issu de la famille des columbidés, le pigeon voyageur se caractérise par son sens aigu de l'orientation et sa capacité à revenir promptement à son colombier. Même si tous les mystères de cette incroyable particularité n'ont pas encore été percés, la découverte scientifique de cristaux de magnétite dans son cerveau pourrait expliquer son aptitude à se repérer par le champ magnétique terrestre.

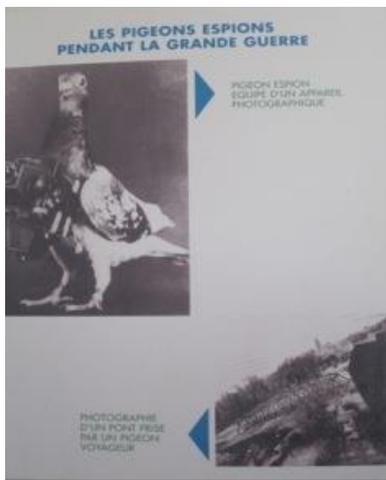
Toutefois, un pigeon voyageur n'est pas performant par essence. Ses prouesses sont la résultante d'une éducation et d'un entraînement acharnés. Différents croisements ont permis d'obtenir des pigeons très fidèles à leur colombier, résistants à la fatigue et capables de voler à des vitesses élevées. Un pigeon voyageur peut parcourir plus de 1 200 kilomètres en 16 heures. La vitesse de vol varie de 60 à 110 km/h, selon la direction du vent, avec des pointes à plus de 120 km/h. Le record connu est de 11 590 km en 24 jours entre Saïgon et le nord de la France.

Le pigeon voyageur est monogame et fidèle. Les colombophiles utilisent cette particularité comme source de motivation pour l'inciter à revenir le plus vite possible à son colombier lors de lâchers plus éloignés... A un détail près : les mâles reviennent pour leurs femelles, tandis que « ces dames » ne sont motivées que par leurs petits.

A travers les siècles, les hommes ont su tirer parti de cette formidable capacité de retour, aussi bien à titre militaire que civil, pour transporter de petites charges dont l'acheminement est très urgent. Cependant, pour bénéficier des services d'un pigeon voyageur, il est toujours nécessaire de l'acheminer au préalable à son lieu de lâcher. Ainsi, ces précieux volatiles ont, eux aussi, suivi l'évolution des moyens de transport (sac à dos, camion, ballon, train...). L'apparition du chemin de fer donna d'ailleurs un nouveau souffle à la colombophilie civile, jusqu'alors très élitiste. Un messenger vieux comme le monde !

L'histoire des pigeons voyageurs remonte bien avant JC, puisque les navigateurs égyptiens utilisaient déjà ces messagers, trois mille ans av. JC, pour annoncer leur arrivée au port plusieurs jours à l'avance. Les Grecs firent de même un peu plus tard pour communiquer les résultats des Jeux Olympiques. En 732, Charles Martel annonça ainsi sa victoire de Poitiers sur les Sarrasins.

Au fil des siècles, les pigeons ont été employés pour acheminer de l'information dont la maîtrise était alors un facteur de puissance et de richesse. D'ailleurs, jusqu'à l'abolition des privilèges le 4 août 1789, seuls les nobles et le clergé avaient le droit de posséder des colombiers. Au début des deux conflits mondiaux, les Allemands s'empressèrent d'interdire la possession des pigeons voyageurs dans les territoires occupés et la punirent de mort. Les pigeons voyageurs au service de la Nation...



L'idée de recourir aux pigeons voyageurs dans les opérations militaires remonte à l'Antiquité. En 43 av. JC, lors du siège de Modène, Decimus Brutus, qui défend la cité, envoie à Hertius des lettres attachées aux pattes de pigeons.

Le pigeon voyageur a toujours joué un rôle primordial dans les guerres de siège. Lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 par exemple, le pigeon voyageur était le seul moyen de communiquer avec l'extérieur pour Paris assiégé. A la même période, l'efficacité du pigeon voyageur fut augmentée par l'invention de la microphotographie qui permit de placer de nombreuses dépêches sur un seul support. L'utilité militaire du

pigeon voyageur n'est alors plus à prouver. Des colombiers militaires sont alors créés. Pendant la guerre 1914-1918, plus de 30 000 pigeons sont utilisés par les armées françaises. Alors que les liaisons téléphoniques sont constamment interrompues, ces volatiles sont d'une fiabilité totale sur les courtes distances qu'ils doivent parcourir. Les pigeons deviennent même « espions » malgré eux. L'idée de fixer sur leur poitrine des appareils légers, à déclenchement automatique, permit la prise de photos stratégiques des dispositifs ennemis.

Les pigeons voyageurs sont à nouveau employés pendant le Seconde Guerre mondiale, mais la vitesse de l'occupation allemande désorganise les colombiers. De son côté, la résistance eut également recours à ces volatiles. Plus de 16 500 pigeons anglais furent parachutés en France, permettant aux patriotes français de renseigner Londres de manière efficace.

Tout au long de ces conflits, des actes d'héroïsme ont été enregistrés et récompensés. Beaucoup de pigeons ont d'ailleurs reçu les plus hautes distinctions militaires. « Le Vaillant » reste le plus célèbre d'entre eux. Ce héros, cité à l'Ordre de la Nation, transporta l'ultime message du commandant Raynal lors de la bataille du Fort de Vaux de juin 1916.

La colombophilie aujourd'hui... Même si son utilité militaire n'est plus aujourd'hui avérée, cette capacité à acheminer très rapidement de petites charges est encore utilisée, pour le transport de prélèvements sanguins notamment. C'est le cas encore actuellement entre l'île d'Yeu et Les Sables-d'Olonne et entre Granville et Arromanches. Ces précieux volatiles sont également utilisés par certains garde-côtes américains pour repérer les naufragés en mer. Grâce à un dressage approprié, ils réagissent aux couleurs vives des canots de sauvetage.



Musée de la colombophilie

En outre, l'histoire étonnante de la colombophilie a suscité au fil du temps l'intérêt de nombreux passionnés, à titre sportif notamment. La Fédération française de colombophilie, articulée en 21 régions, regroupe aujourd'hui près de 25 000 colombophiles, qui possèdent un cheptel de 3 millions de pigeons voyageurs. Ces derniers « s'affrontent » aujourd'hui lors de compétitions nationales et internationales. Les technologies modernes ayant supplanté le pigeon voyageur comme moyen de communication militaire, les colombiers militaires français disparurent les uns après les autres à la fin des années 60. Toutefois, un groupe d'officiers, sous l'impulsion du lieutenant-colonel Revon, plaida la cause des pigeons voyageurs jusqu'auprès du général de Gaulle et obtint le maintien d'un colombier de tradition installé à Saint-Germain-en-Laye.



Colombier militaire national

Ce colombier a été transféré dans la partie historique de la Forteresse du Mont-Valérien le 1er juillet 1981. Il accueille aujourd'hui une centaine de pigeons, élevés sous l'œil bienveillant du Caporal Guer. Situé à proximité des locaux du musée de la colombophilie, il est le conservatoire de la tradition militaire colombophile et participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales.

Cependant, rien ne nous permet aujourd'hui d'affirmer que ces vaillants messagers ne soient pas un jour amenés à reprendre du service...



Pigeon voyageur mâle



Pigeon voyageur femelle

Tournage « EN PISTE » au Moulin

Par Philippe BAILLY

Un mail de la Communauté Urbaine du Grand Reims a été envoyé à toutes les municipalités. Elle recherchait une commune rurale offrant une mairie, une salle de réception, un parc arboré et un gîte. N'y croyant guère, nous avons postulé... et nous avons été sélectionnés.

Ce tournage concernait un court métrage d'une vingtaine de minutes. Le film a été tourné du 26 avril au 4 mai 2021. Chacun devait être testé ou vacciné et devait porter le masque sauf devant la caméra. Le scénario reflète les difficultés des familles avec des proches en situation de handicap: Pauline, jeune mère célibataire est invitée au mariage de sa meilleure amie, elle compte bien séduire le beau Raphaël, présent à cette cérémonie. Mais tout ne se passe pas comme prévu.

LES LIEUX DE TOURNAGE

- 27 avril: Une scène tournée dans les toilettes de « La grange aux couleurs » à Hermonville et en soirée dans le parc du moulin, éclairé de nuit, mais seuls quelques comédiens y participaient.
- Les 28 et 29 avril: scènes de danse au rez-de-chaussée du moulin et en soirée scènes de nuit en extérieur
- Le 30: Scènes du cocktail dans le parc,
- Le 1er mai: Relâche
- Le 2 mai: Scènes avec dialogues au moulin.
- Le 3: Matin, scènes du mariage à la mairie et après midi, tournage dans les escaliers d'un immeuble à Warmeriville
- Le 4 après midi: Scène de la balançoire dans le jardin. Le soir : Pot de départ et ensuite scène de nuit dans la chambre du gîte.

Jusqu'à 35 figurants dont une partie de nos proches connaissances, des bénévoles du village et de Reims étaient présents dans les scènes à l'intérieur du moulin et en extérieur. Certains, surpris par le froid qu'il faisait ce printemps, sont revenus le lendemain habillés différemment, ils avaient oublié que dans le film, tout se passait la même journée.

Le même problème se présentait avec les variations de lumière dues aux passages nuageux: Pour lier les prises de vues, il fallait attendre le retour d'une lumière identique.

En moyenne chaque séquence était reprise 3 fois et, entre chaque tournage, il fallait attendre dans le froid. La majorité des figurants étaient bénévoles. Certains nous ont confié qu'ils rêvaient d'assister à un tournage. Cette immersion dans le monde du cinéma a été une véritable découverte des moyens techniques, de la prise de vue, et du rôle des comédiens et des figurants. Tous nous disaient qu'ils ne regarderaient plus jamais un film comme avant.

L'EQUIPE :

- APACHE FILMS: Producteur représenté sur place par un directeur.
- Mise en scène: 1 réalisatrice et 2 assistants
- Scripte : Personne qui analyse les plans en vue du montage: 3 personnes

- Equipe image: 1 chef opérateur et 2 assistants.
- Lumière: 1 chef électricien et 2 assistants.
- Machinerie: Ce sont les déplacements des prises de vues et autres: 1 chef et 2 assistants.
- Son: 1 ingénieur du son et 1 assistant.
- Habillage, maquillage, costumes: 4 personnes
- Régie : Organisation logistique : 1 chef et 2 assistants. Le troisième assistant, c'était moi, j'étais appelé sans cesse pour résoudre un problème ou fournir un élément de décor. Ce fut une vraie satisfaction, car à chaque fois j'ai pu leur apporter mon aide.
- 1 cuisinière: L'équipe et les comédiens prenaient leurs repas au 1er étage du moulin. Les figurants pouvaient obtenir des sandwiches.
- Les Comédiens: 3 professionnels et 3 semi professionnels.

L'équipe de 26 personnes, 6 comédiens et jusqu'à 35 figurants ont participé. Presque tous sont des intermittents du spectacle. Celle-ci est recomposée à chaque tournage. Chacun est indépendant et réalise sa mission. Les décisions ne viennent pas du directeur, mais elles sont prises en commun.

Voici les termes d'un mail de la réalisatrice du film à notre intention et à tous les figurants : « Je voulais vous remercier chaleureusement pour votre accueil et votre soutien sans faille, sans lesquels mon film n'aurait jamais été le même film Votre collaboration et celle de tous vos amis ont été extrêmement bénéfiques au tournage et si agréables pour l'ambiance générale » Maryline et moi-même garderont ce souvenir réconfortant après cette semaine hivernale. Merci à tous, aux figurants du village, à nos amis et à cette jeune équipe.



Pour visionner ce court métrage il est disponible sur Canal+ ou Canal + replay. Cliquer sur la case cinéma et choisir court métrage « EN PISTE »

LES ASSOCIATIONS

LE RENOUVEAU



Le bureau

Président : Fabien KOSOWSKI

Trésorière : Brigitte HAUET

Le Renouveau est l'association du village qui organise les événements majeurs de l'année comme le repas des aînés, la brocante ou encore le Noël des enfants.

NATURE ET PAYSAGE DE LA SUIPPE



Il s'agit d'une association qui a pour but de faire découvrir et de comprendre la nature et les paysages locaux. Des sorties sont organisées pour contempler notre patrimoine aussi bien floral qu'animal.

LA BELLE VOIE



L'association a été créée pour promouvoir la réalisation d'une voie verte de Bazancourt à Saint Souplet sur Py, sur l'emplacement de la voie ferrée désaffectée. Les communautés de Communes de Suippes et de L'Argonne ardennaise réfléchissent à sa prolongation jusqu' à Challerange. Le siège de l'association est situé au moulin d'Heutréguville.



Nature et Paysages de la Suippe

Par Brigitte Verdelet

L'association a pour objectif de faire connaître notre environnement proche: la flore la faune et les paysages; l'association propose des balades de découverte sur le terrain, des rencontres, des expositions, des échanges. L'association est ouverte à tous.



Ophrys et Orchis de notre terroir

L'assemblée générale
aura lieu le 4 mars 2022 à 20h et sera suivie de la "nuit de la chouette" dans le village.

"Il faut faire bouger les choses.

Au vu de l'état du monde, notamment sur les questions climatiques, il est urgent de s'engager. Il faut arrêter d'attendre que d'autres le fasse pour vous. Il est urgentissime de se mobiliser " Antoine de Caunes

Compte facebook:
"nature et paysages de la Suippe"

adresse mail:
natureetpaysagesdelasuipe@laposte.net



Chelidonium majus, Chélidoine

Herbe aux verrues ou Grande éclair

Cette plante assez commune, fait partie de la famille des Papavéracées, même famille que le coquelicot.

Si vous coupez la tige ou arrachez une feuille, un latex orangé s'écoule et si vous l'appliquez sur une verrue, celle-ci disparaîtra ; mais attention, tout le reste de la plante est toxique.



Lamium album, lamier blanc

Le lamier blanc, vulgairement appelle ortie blanche ne pique pas, car elle fait partie de la famille des Labiées et n'a pas de poils urticants.

Comme beaucoup de plantes de cette famille, elle a une tige carrée.

Très commune de l'Europe jusque au Japon, elle se développe principalement par ses stolons .



Orchis purpurea

L'Orchis pourpre est une des familles les plus importantes du règne végétal avec les composées.

Plante que l'on rencontre dans notre région sur terrain calcaire et sec (même en sous-bois)

Le mot Orchis vient du grec qui veut dire testicules. En effet la plante a deux bulbes dans le sol, et pendant qu'un bulbe nourrit la plante, l'autre refait son stock d'éléments nutritifs pour l'année suivante.

Vous aurez le plaisir de trouver ces plantes sur « le sentier nature » de Heutrégiville et peut être dans votre jardin.

Une animation sur ce sentier est prévue à chaque saison, pour en être informé, suivez le facebook « nature et paysages de la Suipe » ou venez participer à notre prochaine assemblée générale en mars 2022.

Si la tonte est raisonnée, vous observerez que ces plantes en fleur attirent de nombreux insectes pollinisateurs comme les abeilles, bourdons, osmies : ces insectes qui sont nécessaires à la survie de l'être humain.

En décidant de délimiter un espace sauvage dans votre jardin, vous observez ces plantes chez vous et favoriserez donc cette vie : la trame verte comme nous disons, et cela au plus grand bonheur des petits et des grands.

Vous profiterez donc de la nature au plus près de votre maison.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Ils sont venus agrandir notre commune

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Corentin ALEZOT | 03 janvier 2021 |
| Ezio REGNAULT | 29 janvier 2021 |
| Leïlana BOLOT | 10 mars 2021 |
| Lalou DEBRAY | 14 mai 2021 |
| Ambre FILLION | 24 mai 2021 |
| Emily JEANNETOT | 25 juin 2021 |
| Lilio BERTRAND BOURGEOIS | 26 juin 2021 |
| Raphaël DEMAISON | 09 septembre 2021 |
| Maël NEYRINCK | 18 septembre 2021 |
| Noah FRANCOIS | 11 septembre 2021 |



MARIAGES

Ils se sont dit « oui »



| | |
|---|---------------------|
| Vanessa VERDON et Thomas NEYRINCK | le 05 juin 2021 |
| Iryna CHERKESOVA et Sébastien CHERRIERE | Le 20 novembre 2021 |
| Mélanie GRAVELOTTE et Jérémy REYNAUD | le 18 décembre 2021 |

PACS

Ils se sont dit « oui »

| | |
|--|----------------------|
| REMACLY Justine et REGNAULT Nathan | le 21 décembre 2020 |
| HAINGUERLOT Marine et MADMOLI Avshalom | le 21 janvier 2021 |
| MARTINEZ Manon et ARNOULD Anthony | le 08 avril 2021 |
| DELAPLACE Justine et DEBRAY Dylan | le 09 aout 2021 |
| BESSIERE Elodie et LAMARLE Julien | le 30 septembre 2021 |



DECES

Ils nous ont quittés

| | |
|-----------------|--------------------|
| Claude GRASSET | le 13 Janvier 2021 |
| Francis CAPPELI | le 17 mars 2021 |



TROMBINISCOPE DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026



*Didier MOROS
1er Adjoint – 59 ans
Retraité*



*Maryline BAILLY
Maire - 62 ans
Infirmière retraitée*



*Suéva PUISSANT
2eme Adjoint – 41 ans
Mère au Foyer*



*Jean-Christophe DELBAËRE
53 ans
Garagiste*



*Renaud GAINNAIRES
44 ans
Agriculteur*



*Sabine Jourdain
49 ans
Adjoint administratif*



*Fabien KOSOWSKI
61 ans
Retraité*



*Tiphaine LECAMÉ
35 ans
Mère au foyer*



*Thomas LEDUC
34 ans
Commercial*



*Jean-Baptiste Pocquet
42 ans
Technicien expérimentateur*



*Eloi VERDELET
45 ans
Agriculteur*

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS 2021

RÉUNION DU 14 janvier 2021

01.21 Autorisation engagement et mandatement des dépenses investissement avant le budget 2021

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

| Chapitre | BP 2020 | 25% |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 21 : immobilisations corporelles | 79 346,97 € | 19 836,74 € |
| TOTAL | 79 346,97 € | 19 836,74 € |

Soit :

| Désignation du compte | Compte | Attribution |
|---|--------|-------------|
| Bois et forêts | 2117 | 2 500,00 € |
| Autres install. Matériel et outillage technique | 2158 | 2 625,00 € |
| Matériel de bureau et matériel informatique | 2183 | 10 000,00 € |
| Mobilier | 2184 | 2 086,74 € |
| Autres immobilisations corporelles | 2188 | 2 625,00 € |

02.21 Annulation de la délibération 60.18 – Proposition de classement travaux 2021 de la CU du Grand Reims

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 60.18 du 12 décembre 2018 « Proposition de classement travaux 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims » qui concerne la 2^{ème} tranche de la rue des places sur la programmation 2022-2026 dans le but de la remplacer par la réhabilitation de CD20 « rue de la Suippe » (Eclairage public, enfouissements réseaux secs...) mais également les travaux à réaliser par la DEA (Eau potable-assainissement pluvial) qui sera sollicité en 2024 ou 2025 auprès de la Communauté Urbaine du Grand-Reims compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'investissement de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 abstention), décide d'autoriser Madame le Maire à annuler la délibération 60.18 en date du 12 décembre 2018 « Proposition de classement travaux 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims » ;

03.21 Demande d'autorisation pour le recrutement d'un MO pour le projet travaux CD20

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au recrutement d'un bureau d'étude afin d'assurer la maîtrise d'œuvre relative au projet de travaux de voiries de la CD20 « rue de la Suippe ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement.

04.21 Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. Sachant que sur le domaine public il en relève de la responsabilité de la mairie, il semble nécessaire dans un souci d'urgence dû à leur propagation rapide et leur dangerosité (problème de santé publique) de prendre en charge la décision, l'organisation et le financement de leur destruction sur le domaine privé avec l'accord du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser cette prise en charge.

05.21 Modification des horaires de l'éclairage public

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la modification des horaires de l'éclairage public dans un souci d'économie et d'écologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour faire procéder à cette modification :

De 6h00 au lever du jour et du coucher du soleil à 23h00

Le Petit Huldériquois de décembre 2021

06.21 Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'adhérer à la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims. (Documentation envoyée à l'ensemble des membres du conseil par mail 8 jours avant la date du conseil municipal)

Un vaste projet lié à la valorisation et à la préservation de notre patrimoine naturel et paysager sous 3 axes :

- faire de l'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges un axe prioritaire ;
- optimiser la gestion des espaces de nature existants afin qu'ils soient plus durables ;
- développer les espaces de nature et les mettre en réseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (6 pour / 5 abstentions) donne son accord pour adhérer à la totalité des engagements de la charte et confie à Madame le Maire sa signature.

- Déclaration d'intention d'aliéner :
 - ZC13P – 1ha43a43ca - 28 bis route de la suippe
 - ZC 14P – 03a03ca
 - Z292 – 02ca
 - Z302 – 34 ca
 - Z304 – 05a64ca - Vaudetré
 - Z307 – 89 ca
 - Z309 – 01 ca
 - Z311 – 48 ca

DIVERS

- Déménagement du comptable public de Reims à Fismes
- Dotation à titre exceptionnel de l'Etat pour l'achat des masques à la population à hauteur de 500 €
- Dissolution de plein droit du Syndicat mixte du Nord Rémois
- Tour de table
- Fixation de la date provisoire du prochain Conseil municipal au jeudi 25 mars 2021

RÉUNION DU 04 mars 2021

07.21 Travaux de voirie – chemin de Bécart

(Monsieur GAIGNAIRES Renaud est sorti de la salle le temps du vote de cette délibération)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rendre le chemin de Bécart carrossable tout-temps dans l'objectif de permettre une validation de permis de construire par le service d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand-Reims ; La sortie des véhicules étant prévue sur ce chemin.

Le propriétaire actuel du terrain s'engage à prendre en charge une partie des travaux : décaissage du chemin sur une longueur de 20 mètres de long sur 4 mètres de large et 35 cm d'épaisseur ; transport, fourniture et pose de 38 tonnes de concassé de béton pour un total de 1 470.00 € HT.

Ne resterait à la collectivité que la prise en charge du revêtement de ces 80 m².

Soit par

- un tapis d'enrobés de type 0/10 sur 5 cm d'un montant estimé à 2 000.00 € HT soit
- mise en place de grave concassé de type 0/14 (comme les trottoirs de la rue de la Suippe) estimé à 650.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (**Pour : 3 ; Contre : 5 ; Abstentions : 2**), s'oppose à cette prise en charge quelle qu'elle soit.

08.21 Fleurissement estival 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité du fleurissement estival pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour ce fleurissement.

Et charge, Madame le Maire de négocier cet achat avec l'entreprise d'Horticulture Michaelis 8, rue Pierre Brossolette 51430 Tinquex, pour un montant de 1 827,90 € HT soit 2 020,69 € TTC. (TVA à 10 et 20%)

Et d'inscrire cet achat au budget 2021.

09.21 Convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le préambule de la convention : Bâtir une politique de soutien à domicile à la hauteur des enjeux de demain implique de développer l'offre de service dans une démarche globale et personnalisée du besoin d'aide aux personnes âgées. Dans ce contexte, la poursuite et le renforcement du réseau de coordination gérontologique organisant le maillage du territoire départemental constitue un axe fondamental de la politique du Département. Afin de munir de ce service le secteur du canton de Bourgogne, le CLIC du Nord rémois a été créé au 1^{er} mai 2012. Cette structure est portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Bourgogne-Fresne qui en assure la gestion.

Objectif de la convention :

- Aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées dépendantes,
- Actions d'information et de coordination à destination des personnes âgées,
- Articulation avec les professionnels associés à la coordination,
- Le suivi du projet de vie et l'adaptation de la prise en charge en fonction de l'évolution des besoins de la personne,
- Un travail de coopération étroite avec les différentes équipes du Département pour toutes initiatives et actions ayant trait à la politique gérontologique.
- Une volonté d'engagement dans la réalisation des axes de la politique en faveur des personnes âgées fixée par le Département.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la signature des parties et la participation de chaque commune ou CCAS est fixée à 1 euro par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention et charge Mme le Maire d'inscrire la participation de la commune aux budgets 2021 – 2022 et 2023.

10.21 Création d'un sentier nature

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la Présidente de l'association Nature et Paysages de la Suippe souhaitant la création d'un sentier nature sur la ruelle du coupe gorge.

Cela ne nécessiterait aucun aménagement particulier de la part de la commune mais qui donnerait officiellement à ce sentier un rôle de découverte et de pédagogie sur la nature qui nous entoure sous le couvert de l'association Nature et Paysages de la Suippe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à cette création.

Et charge, Madame le Maire de suivre cette création en partenariat avec l'association Nature et Paysages de la Suippe.

11.21 Date de la fête patronale 2021 Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer la date de la fête patronale 2021 afin de prévenir les forains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la fête patronale aura lieu le week-end du 17 et 18 juillet 2021.

- Déclaration d'intention d'aliéner :
 - C 740 – le Village – 04 ca
 - C 421 – 9 rue des mais – 05 a 05 ca

DIVERS

- Festivité du 14 juillet et brocante 2021 : en attente de l'évolution de la crise sanitaire
- Projets d'investissement 2021 : trois projets en cours de discussion
- Proposition d'installation de boîtes à livres dans le village
- Démoustication estivale : acceptation de la première étape la cartographie des gîtes larvaires.
- Possibilités pour les associations d'Heutréguville de déposer leurs bulletins d'adhésion sur le présentoir de la mairie

REUNION DU 08 Avril 2021

12.21 Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13.21 Vote du compte administratif 2020

Le doyen du Conseil municipal Monsieur KOSOWSKI Fabien présente le compte administratif 2020 et fait voter le compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

| | |
|--------------------|--------------|
| Prévus : | 160 000,00 € |
| Réalisé : | 30 954,11 € |
| Reste à réaliser : | 00,00 € |

Recettes

| | |
|--------------------|--------------|
| Prévus : | 160 000,00 € |
| Réalisé : | 176 992,65 € |
| Reste à réaliser : | 0,00 € |

Fonctionnement

Dépenses

| | |
|--------------------|--------------|
| Prévus : | 520 157,00 € |
| Réalisé : | 210 277,85 € |
| Reste à réaliser : | 0,00 € |

| | |
|--------------------|--------------|
| Recettes | |
| Prévus : | 520 157,00 € |
| Réalisé : | 247 985,76 € |
| Reste à réaliser : | 0,00€ |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|--------------|
| Investissement : | 146 038,54 € |
| Fonctionnement : | 37 707,91 € |
| Résultat global : | 183 746,45 € |

Le conseil Municipal vote, à l'exception du Maire, le compte administratif 2020

14.21 Affectation des résultats 2020

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|--------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 37 707,91 € |
| - un résultat de restes à réaliser de : | 00,00 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 37 707,91 € |

| | |
|---|---------------------|
| - un excédent d'investissement de : | 146 038,54 € |
| - un résultat de restes à réaliser de : | 00,00 € |
| Soit un excédent de financement de : | 146 038,54 € |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit au budget 2021 :

| | |
|--|--------------|
| - Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCÉDENT | 37 707,91 € |
| - Affectation complémentaire en réserve (1068) | 00,00 € |
| - Résultat reporté en fonctionnement (002) | 318 749,97 € |
| - Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT | 103 826,75 € |

15.21 Vote des taxes 2021

Madame le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article 1636 B decies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières perçues par la commune.

Vu l'article 1636 B decies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de fixer les taux de contributions directes locales de l'année 2021 sans apporter modification à l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 reçu pour le vote des taxes au sein de la commune ; (état N°1259)

| | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 45,23 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 13,95 % |

16.10 Subventions aux associations

Madame le Maire expose au Conseil municipal de verser les subventions aux associations.

Le Conseil municipal décide de verser comme chaque année une subvention :

| | |
|----------------------------|----------|
| - Association des pompiers | 150,00 € |
| - ADMR | 468,00 € |
| - Les fanfarons | 150,00 € |
| - Association le Renouveau | 500,00 € |
| - Amis des Bêtes | 100,00 € |
| - Le CLIC | 468,00 € |
| - Voyage Collège | 200,00 € |
| - Mission Locale | 468,00 € |

Pour un montant total de 2 504,00 €

Et a été rajouté vu l'oubli du versement en 2020 des subventions votées pour certaines associations :

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Association des pompiers | 150,00 € |
| - ADMR | 450,00 € |
| - Amis des Bêtes | 100,00 € (sur réclamation) |

700,00 €

3 204,00 €

et de l'inscrire au compte 6574 au budget 2021

17.21 Vote du budget primitif 2021

Vote des propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

| | | |
|----------|---|---------------------|
| Dépenses | : | 127 500,00 € |
| Recettes | : | 127 500,00 € |

Fonctionnement

| | | |
|----------|---|---------------------|
| Dépenses | : | 559 000,00 € |
| Recettes | : | 559 000,00 € |

Pour rappel, total budget :

Investissement

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| Dépenses | : | 127 500,00 € (dont 0,00 € de RAR) |
| Recettes | : | 127 500,00 € (dont 0,00 € de RAR) |

Fonctionnement

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| Dépenses | : | 559 000,00 € (dont 0,00 € de RAR) |
| Recettes | : | 559 000,00 € (dont 0,00 € de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

18.21 Charte La Laïcité – Adoption

Vu la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 27 août 1789, et notamment son article 10,

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, et notamment son article 1^{er}, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, **Vu** la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la délibération du 25 mars 2021 relative à l'adoption de la charte de la laïcité de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que le principe de laïcité, consacré par différents textes fondateurs de notre République garantit la liberté de conscience, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion,

Considérant la volonté de la commune d'Heutrégiville de rappeler au travers d'une charte la signification du principe de laïcité ainsi que sa portée,

Considérant que la commune d'Heutrégiville souhaite également réaffirmer son attachement au principe de laïcité au travers de cette charte, ainsi que celui de ses partenaires,

Considérant que le soutien financier de la commune d'Heutrégiville aux associations sera désormais conditionné à la signature de la charte,

Considérant que les associations soutenues par la commune d'Heutrégiville s'engagent, en signant la charte, à respecter le principe de laïcité dans l'organisation de leurs activités.

Considérant qu'en cas de non-respect de la charte, la commune d'Heutrégiville pourra retirer la subvention attribuée,

Après en avoir délibéré, DECIDE

D'adopter la charte de la laïcité de la commune d'Heutrégiville, telle qu'annexée.

19.21 Maîtrise d'œuvre pour le projet CD20

Madame le Maire expose au Conseil Municipal son choix sur la maîtrise d'œuvre pour le projet CD20 suite à la délibération 03.21 autorisant Madame le Maire à procéder au recrutement.

A été sélectionné la SARL BETA Ingénierie, 9 rue du Carron – 89310 MOULINS EN TONNERROIS suite à des visites de chantier effectuées par Madame le Maire sur d'autres communes voisines ayant un projet semblable.

Le montant du projet a été estimé à 380 000,00 € HT.

Le pourcentage de la maîtrise d'œuvre est de 4.50%, qui revient à 17 100,00 € HT soit 20 520,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix.

Et demande à Madame le Maire d'inscrire dans un premier temps au budget 2021 la partie destinée aux phases « Etude d'Avant-Projet » et « Etudes de Projet » (AVP + PRO) chiffrée à 6 840,00 € HT soit 8 208,00 € TTC.

20.21 Achat d'une tondeuse thermique tractée

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans une tondeuse thermique tractée pour le service espaces-verts pour faciliter les manœuvres de notre agent technique – espaces verts en supplément du tracteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec l'Entreprise ROCHA 32 rue Florion BP 25 51801 SAINT-MENEHOULD – Agence de SAULT-LES-RETHEL, pour un montant de 299,17 € HT soit 359,00 € TTC.

Et d'inscrire ces travaux au budget 2021

21.21 Achat de mobilier urbain

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans du mobilier urbain : 3 bancs sur la promenade du déversoir et une table de pique-nique et une corbeille papier à l'entrée du village côté Warmeriville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec l'entreprise CHALLENGER, pour un montant de 1 765,00 € HT soit 2 118,00 € TTC.

Et d'inscrire ces travaux au budget 2021

22.21 Achat d'un taille haies

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans un taille haies pour le service espaces-verts pour l'entretien des arbustes ornant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec l'Entreprise ROCHA 32 rue Florion BP 25 51801 SAINT-MENEHOULD – Agence de SAULT-LES-RETHEL, pour un montant de 516,67 € HT soit 620,00 € TTC.

Et d'inscrire ces travaux au budget 2021

23.21 Achat d'un ordinateur portable

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans un ordinateur portable accompagné d'un pack office pour le secrétariat permettant les réunions en visio-conférence et la mobilité du support.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec l'entreprise Burocopy, 5 avenue Pierre Bérégovoy 52100 SAINT-DIZIER – Agence de Reims pour un montant de 800,00 € HT soit 960,00 € TTC.

Et d'inscrire ces travaux au budget 2021

24.21 Rafraîchissement du vestiaire foot

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rafraîchir l'intérieur du vestiaire situé au terrain de football.

Le rafraîchissement concernera les peintures (plafonds, murs, boiseries) et l'adaptation du toilette aux personnes à mobilité réduite par une modification de cloison.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet investissement.

Et charge Madame le Maire de négocier avec la SARL Philippe SORIAT, entreprise de peinture, 9 rue Saint Eloi 51110 Bazancourt, pour un montant de 7 507,61 € HT soit 9 009,13 € TTC.

Et demande à d'inscrire ces travaux au budget 2021.

25.21 Annulation de la délibération 02.21 – Proposition de classement travaux 2021 de la CU du Grand Reims

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 02.21 du 14 janvier 2021 « Proposition de classement travaux 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims » qui concerne la 2^{ème} tranche de la rue des places sur la programmation 2022-2026 dans le but de la remplacer sur la même programmation par la réhabilitation de CD20 sur 550 m linéaires « rue de la Suippe » (Eclairage public, enfouissements réseaux secs...) mais également les travaux à réaliser par la DEA (Eau potable, réseau pluviales qui actuellement pose problème inondation) qui sera sollicité en 2024 ou 2025 auprès de la Communauté Urbaine du Grand-Reims compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'investissement de voirie. Du panneau d'entrée d'agglomération côté Warmeriville au 21 rue de la Suippe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à annuler la délibération 02.21 en date du 14 janvier 2021 « Annulation de la délibération 60.18 - Proposition de classement travaux 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims » ;

- Déclaration d'intention d'aliéner :
 - ZE 173 – 15 rue des Ardennes – 08 a 10 ca

RÉUNION DU 08 Juillet 2021

Rajout à l'ordre du jour :

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le vote pour une demande d'autorisation à procéder au recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de la voie verte.

Elle demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le rajout à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 08 avril 2021.

26.21 Modifications des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide, d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

27.21 Cadeau de départ en retraite de la Présidente de l'ADMR

Madame le Maire informe du départ en retraite de la Présidente de l'ADMR.

Un pot de départ a été organisé. Madame le Maire a été invité en tant que commune membre à l'association.

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur l'achat d'un bouquet de fleurs pour cette occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide, d'autoriser Mme le Maire pour cet achat pour un montant de 36,00€ chez Savourat Fleurs 10 rue Ragonet 51110 Warmeriville.

28.21 Convention pour la participation aux frais relatifs à l'aide alimentaire avec le CCAS de Witry-Lès-Reims

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le courrier en date du 10 juin 2021 et la convention du Centre Communal d'Action Social de Witry-Lès-Reims sur la même base que celle signée en 2018 ; qui prend en compte le nombre exact de passages des familles de la commune aux distributions d'aides alimentaires assurées à Witry-Lès-Reims.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et charge Madame le Maire de signer cette convention (en 3 exemplaires) pour la participation aux frais relatifs aux distributions d'aides alimentaires assurées à Witry-Lès-Reims avec le CCAS de Witry-Lès-Reims.

29.21 Limitation à 30 km/h sur la voie romaine du Hameau de Vaudetré

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que, pour des raisons de sécurité, il convient de réduire la vitesse de circulation des véhicules à 30 km/h sur la voie romaine du Hameau de Vaudetré

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'abaissement à 30 km/h de la vitesse maximale autorisée sur la voie romaine du Hameau de Vaudetré

Et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant la mise en place de ce dispositif notamment l'arrêté nécessaire à la limitation de vitesse et de prendre contact avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la signalisation.

30.21 Achat d'un bureau pour le Bureau du Maire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans un nouveau mobilier de bureau pour le bureau du Maire fraîchement rénové pour un confort de travail. (Bureau d'angle et caissons mobiles couleur chêne)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec l'entreprise TOP OFFICE, route de Louvois 51350 CORMONTREUIL pour un montant de

602,46 € HT soit 722,95 € TTC.

Et d'inscrire cet achat au compte 2184 (mobilier) au budget 2021.

31.21 Recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de la voie verte

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de recruter un bureau d'étude en vue de la réalisation de la voie verte.

Dans l'objectif d'obtenir un chiffrage de la réalisation pour prétendre aux subventions actuellement mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'autorise pas Madame le Maire à procéder à ce recrutement

6 contre, 3 abstentions, 2 pour

- Déclaration d'intention d'aliéner :

- C 359 - 03a – C 443 – 06a 47ca : 39 Grande rue
- C 728 – Ruelle des Isles – 11a 90 ca

Questions diverses

En raison des conditions sanitaires de distanciations difficiles à respecter sur un stade non éclairé, il avait été décidé de ne pas tirer le feu d'artifice et lors de ce conseil il a été également décidé de ne pas organiser la retraite aux flambeaux et le verre de l'amitié. Ces festivités sont reportées en 2022.

La fête patronale sera organisée par les conseillers présents.

RÉUNION DU 23 septembre 2021

32.21 Adhésion à l'association « Les Amis de la gendarmerie »

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire adhérer la commune à l'Association « Les Amis de la Gendarmerie » représenté sur notre secteur par un administré d'Heutrégiville qui a pour vocation de faire connaître et soutenir la Gendarmerie Nationale.

- Promouvoir les valeurs
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations
- Soutenir nos gendarmeries de secteur dans leurs missions au service de la population
- Consolider les liens
- Entretien d'un réseau associatif

Après en avoir délibéré (8 pour, 3 contre), le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à compléter le bulletin d'adhésion au nom de la commune et d'effectuer la prise en charge de la cotisation annuelle sous une « adhésion simple » à hauteur de 35 €/an comprenant la cotisation de 25 € plus l'abonnement annuel à la revue trimestrielle de 10 €.

33.21 Fixation du montant maximum attribué au colis des aînés de plus de 70 ans

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer un montant maximum pour l'achat du colis des aînés de plus de 70 ans.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord et décide de fixer le montant maximum d'un colis à 35,00 € et charge Madame le Maire et les membres de la commission du CCAS du choix du colis.

34.21 Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement)

Les propriétaires dans le périmètre remembre, figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - M. PONSIN Fabien | - M. VERDELET Éloi |
| - M. PUISSANT Cyril | - M. HAINGUERLOT Thierry |

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste à savoir :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - M. GAINNAIRES Renaud | - M. BAILLY Philippe |
| - M. PÉTRE Gislain | - M. RICHARD Éric |

35.21 Achat d'outillage pour le service technique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'achat d'outillages pour le service technique de la commune.

Visseuse deviseuse, déboulonneuse, coffret à douilles à choc, mallette mixte 60 pièces pour perceuse et visseuse ainsi qu'une mallette à outils Dexter alu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec LEROY MERLIN Reims Cormontreuil avenue des Goisses 51350 CORMONTREUIL pour un montant de 504,31 € HT soit 605,18 € TTC.

36.21 Recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de la voie verte

Madame le Maire expose de nouveau aux membres du Conseil municipal la nécessité de recruter un bureau d'étude en vue de la réalisation de la voie verte.

Dans l'objectif d'obtenir un chiffrage de la réalisation pour prétendre aux subventions actuellement mises en place.

Une réunion d'information a été organisée le 16 septembre 2021 pour répondre à toutes questions sur ce projet auprès du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement.

- Déclaration d'intention d'aliéner :
 - C 539 - 05a 28ca ; C 542 03a 78ca : 17 rue de la Suippe et le Village
 - Z 46 – 05a 34 ca : Le Bécart
 - C 738 – 11a 48 ca : le Village

Questions diverses

- Convention de mise à disposition des équipements sportifs signée avec le Club de football FC de la Vallée de la Suippe du 09 septembre 2021 au 31/08/2022.
- Sécurisation du CD33 : Mme le Maire doit prendre contact avec le Département pour obtenir un accord pour quelques aménagements.
- Le conseil refuse de rencontrer pour l'instant l'entreprise VALECO (parc éolien).

37.21 CUGR – Rapport d'activités 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,
Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

38.21 Aménagement d'un parcours parcelle ZL42

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un parcours pédestre dans la parcelle boisée ZL42 de la commune, pour offrir aux administrés un parcours découverte et sécurisé à travers la forêt plus projet de plantations d'arbres avec parrainages.
Sera réalisé également le rognage de cinq grosses souches de peupliers et le repérage d'essences caractéristiques du milieu.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cet aménagement.

Et charge, Madame le maire de négocier avec la Coopérative Forestière Marnaise 3 rue Lochet 51200 EPERNAY pour un montant de 1 492,00 € HT soit 1790,40 € TTC.

39.21 Achat tables et bancs – vestiaires du stade

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de racheter deux tables et de six bancs pour les vestiaires du stade faisant suite à la rénovation des lieux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cet investissement.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec UGAP Direct 1 boulevard Archimède Champs-sur-Marne 77444 MARNE-LA-VALLEE pour un montant de 835,82 € HT soit 1 002,98 € TTC.

40.21 Achat d'un aspirateur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer l'aspirateur de la commune, l'ancien étant fatigué et abimé au niveau du balai.
A été sélectionné un aspirateur poussière 10L de marque Kärcher à sacs.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cet achat ainsi que de ses accessoires.
Et charge, Madame le Maire de négocier avec UGAP Direct 1 boulevard Archimède Champs-sur-Marne 77444 MARNE-LA-VALLEE pour un montant de 142,00 € HT soit 170,40 € TTC.

41.21 Participation au cadeau de retraite de Mme ARTS Yolande

Madame le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de participer au bon cadeau pour départ en retraite de Mme Yolande ARTS juriste à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne pour la remercier de ses conseils et de son soutien.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord.
Et charge, Madame le Maire d'effectuer la participation de la commune au bon cadeau à hauteur de 40€.

42.21 Aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte – demande de subvention

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier réalisé par le maître d'œuvre GNAT Ingénierie pour les projets d'aménagement de la voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Warmeriville et la RD 20 en traversée d'Heutrégiville.
Cet aménagement est un linéaire d'environ de 1 700 mètres qui s'étend entre les limites communales avec Warmeriville et l'arrivée Saint-Masmes après le CD20.

Aujourd'hui l'emprise de l'ancienne voie ferrée est en friche, recouverte de ronciers, baliveaux et arbres d'une certaine taille suivant les secteurs. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants d'Heutrégiville et des promeneurs, la commune a décidé d'aménager ce tronçon inexploité aujourd'hui en une voie verte sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer abandonnée.

Ce projet aura pour finalité d'aménager un espace naturel dédié à la promenade et aux modes de circulation douce sur toute la traversée de la Commune et d'assurer la continuité des aménagements existants sur les communes de Warmeriville et Isles-sur-Suipe. La future voie verte sera un espace de vie réservé aux promeneurs à pied, à vélo, en poussette. La finalité est d'exploiter un poumon vert de la commune délaissé sur l'emprise de la voie ferrée actuelle.

L'ensemble étant conçu en conformité pour le P.M.R (personnes à mobilité réduite)

Cet aménagement permettra, l'accueil de la population. Nous souhaitons offrir des espaces pour la détente ou la pratique de sport. Ce lieu adéquat pour accueillir cette population toute l'année pour différentes pratiques.

Le coût **prévisionnel** des travaux est estimé comme suit :

- Soit : 256 325,00 € HT
- TVA : 51 265,00 €
- Soit : 307 590,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'aménager cet espace pour améliorer le cadre de vie de ses habitants,

- De réaliser ces travaux, dès l'obtention des subventions qui seront sollicitées et si le projet est suffisamment subventionné,
 - Fonds de soutien aux investissements communaux de la Communauté Urbaine du Grand Reims
 - DETR
 - Département,
 - Région Grand Est,
 - Fonds Européens
- De financer ces travaux avec de l'autofinancement, des subventions accordées et un emprunt.
- Arrêté le plan de financement ci-après :

| | |
|--|--------------|
| Subventions accordée 75% minimum voir plus : | 192 243,00 € |
| FCTVA | 42 037,00 € |
| Autofinancement (commune) | 73 310,00 € |
- De charger le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les pièces et documents y afférents.

43.21 Signature d'une convention de substitution entre SNCF Réseau et la commune d'Heutrégiville

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention de substitution entre SNCF Réseau et la commune d'Heutrégiville dite convention de transfert de gestion pour la réalisation du projet « voie verte ».

Elle ne sera productive d'aucune redevance domaniale autre que le remboursement annuel des impôts et taxes et des frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention de substitution avec SNCF Réseau de France.

Une réunion d'information a été organisée le 16 septembre 2021 pour répondre à toutes questions sur ce projet auprès du Conseil municipal.

RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2021

44.21 Adhésion à la centrale d'achat de la CUGR

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 26 relatif aux centrales d'achat,

Vu son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°8 du 17 mai 2018 modifiant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims pour notamment l'autoriser à se constituer en centrale d'achat,

Vu la délibération n° CC-2018-79 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims portant création de la dite centrale d'achat,

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune d'Heutrégiville d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- de donner délégation à Madame le Maire la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent

45.21 Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D du Centre de Gestion de la Marne

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des Données, soit « RGPD »).

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, donc le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le

CDG de la Marne propose à compter du 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles

Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information / sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèle types (fiches de registre, mentions ...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires.
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plans d'actions en matière de protections des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers ... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission R.G.P .D avec le Centre de Gestion de la Marne, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

46.21 Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires avec le Centre de Gestion de la Marne

Le Maire rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le Maire expose que le Centre De Gestion a communiqué à la Commune : les résultats la concernant.

l'application :

d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL

d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le centre de gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.

Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle.

Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.

Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).

Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retour statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.

Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.

Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.

Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.

Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres De Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

Taux garantis pendant 2 ans.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Oui

Non

Nombre d'agents :1

Masse salariale :19 118,88 €

Risques garantis : Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie

ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Conditions tarifaires (hors option): 5,02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.

Options souhaitées*:

Nouvelle bonification indiciaire

Charges patronales (de 10% à 52%)

Taux souhaité : _____

Supplément familial de traitement

Indemnités accessoires (à l'exception de celles qui sont rattachées à l'exercice des fonctions ou qui ont un caractère de remboursement de frais)

Liste indemnités accessoires : _____

RIFSEEP

Montant des indemnités :700,00€.....

Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

Oui

Non

Nombre d'agents :2

Masse salariale : 12 312,48 €

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.

Conditions tarifaires de base (hors option): 1,35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire.

Aucune franchise sur les autres risques.

Options souhaitées*:

Nouvelle bonification indiciaire

Charges patronales (de 10% à 35%)

Taux souhaité : _____

Supplément familial de traitement

Indemnités accessoires (à l'exception de celles qui sont rattachées à l'exercice des fonctions ou qui ont un caractère de remboursement de frais)

Liste des indemnités accessoires :

RIFSEEP

Montant des indemnités : 478,95 €

L'assemblée délibérante autorise le Maire à :

Opter pour la couverture des agents CNRACL et/ou(1) IRCANTEC,

Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).

Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de 0,40 % de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.



Directeur de la publication : [Maryline BAILLY](#)

Conception /Création/Rédaction : [Suéva PUISSANT](#)

Avec la participation de : [Didier MOROS](#) – [Philippe BAILLY](#) – [Brigitte VERDELET](#) – [Jean-Michel GAINNAIRES](#) – [Marie-Hélène VERDELET](#)– [Comité fleurissement](#)– [Le Renouveau](#)– [Nature et paysages de la Suipe](#) – [La belle voie](#)